

Certification des résidences privées pour aînés : le point sur l'évolution des débats

Marisol Moore

direction de la certification des résidences pour aînés, Ministère de la santé et des services sociaux

Suivez et partagez le colloque sur Twitter et Facebook à l'aide du mot-clic

#untoitundroit





Ministère de la Santé et des Services sociaux

Direction générale services sociaux

Certification des résidences privées pour aînés

Marisol Moore, professionnelle

Direction de la certification des résidences privées pour aînés

12 avril 2016

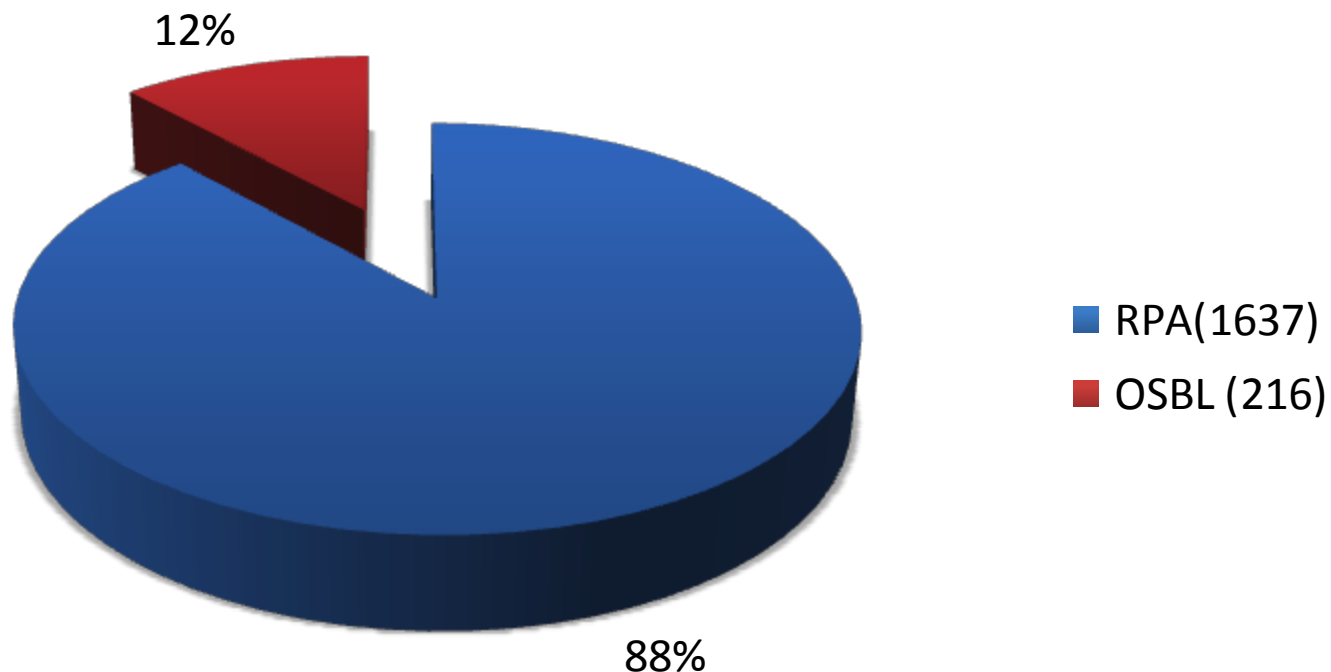
Québec 



Portrait des résidences privées pour aînés (RPA) OSBL

Qui sont les RPA OSBL certifiées?

1853 RPA Certifiées au 31 mars 2016



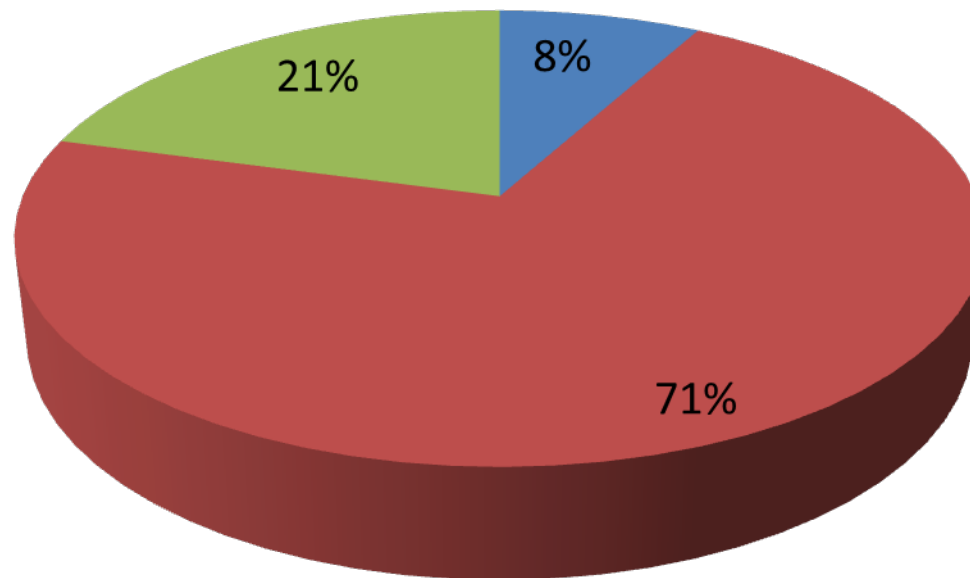
Répartition des RPA OSBL dans les différentes régions du Québec

Région	Nombre de RPA OSBL	Proportion (%) des OSBL par rapport aux RPA de leur région
1	37	25%
2	29	30%
3	20	13%
4	14	7%
5	8	6%
6	27	13%
7	2	3%
8	13	25%
9	2	22%
10	1	50%
11	15	31%
12	28	16%
13	4	8%
14	4	4%
15	4	3%
16	8	3%
Total	216	S/O

On observe que l'offre d'habitation dans les RPA OSBL varie d'une région à une autre. Dans certaines régions, une RPA sur 4 est un OSBL.

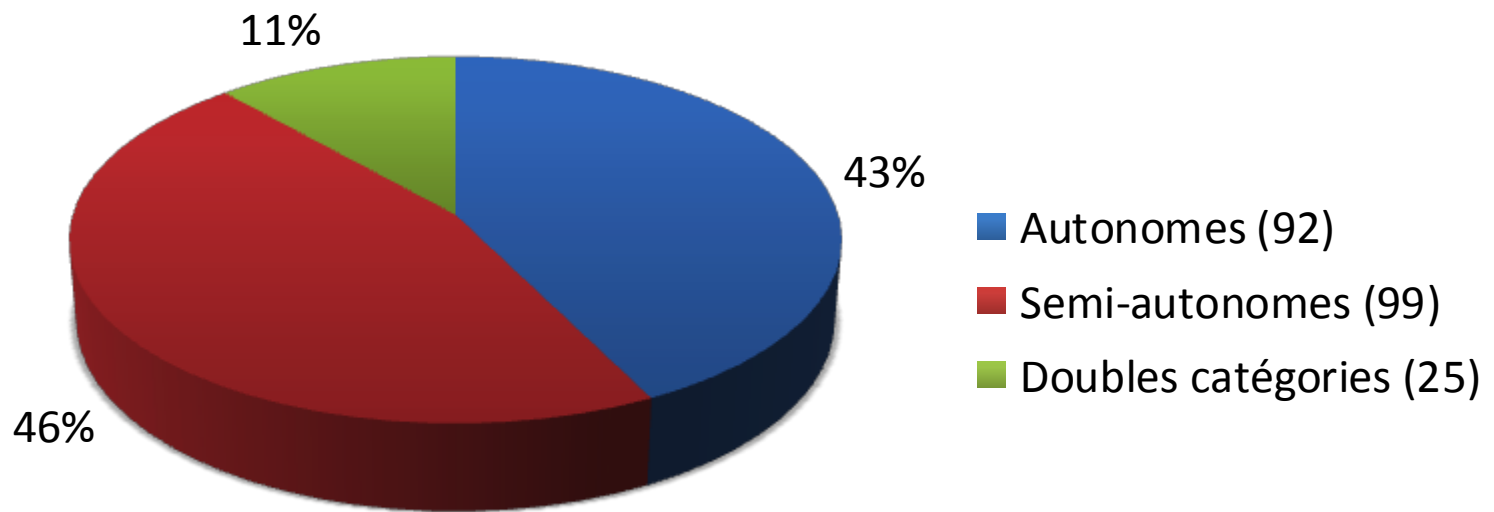
Portrait des RPA (1853) selon la catégorie au 31 mars 2016

- Autonomes (149)
- Semi-Autonomes (1319)
- Double catégories (385)



Répartition des RPA OSBL selon les catégories de RPA

OSBL selon les catégories de RPA



Portrait des RPA OSBL selon la présence ou non d'un système de gicleurs

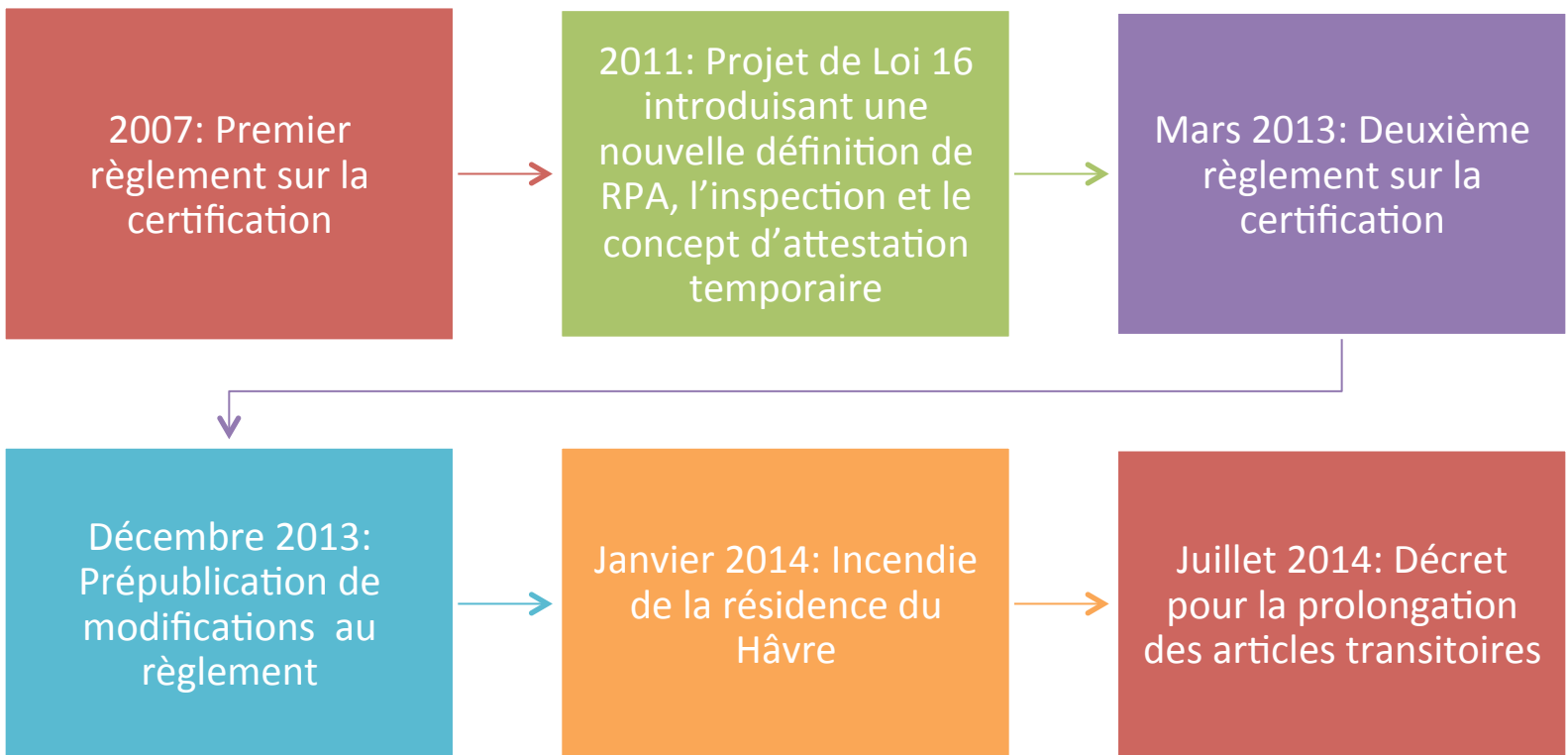
Bâtiment	Catégorie de la RPA			Total
	Autonome	Semi-autonome	Double catégorie	
Giclé	71	50	11	132
Partiellement Giclé	4	14	6	24
Non giclé	17	35	8	60
Total	92	99	25	216

Bâtiment	Comparaison (%) avec l'ensemble des RPA	
	RPA (1853)	OSBL (216)
Giclé	36%	61%
Partiellement Giclé	11%	11%
Non giclé	53%	28%
Total	100%	100%



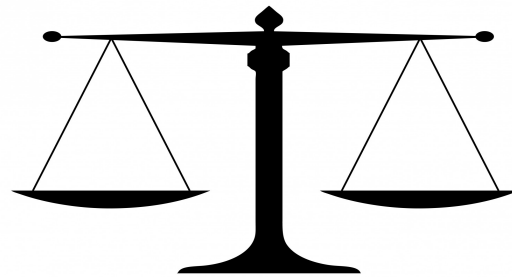
Modification règlementaires

Faits saillants sur la réglementation des résidences privées pour aînés (RPA)



Enjeux identifiés concernant la réglementation des RPA

Le maintien des services de qualité en RPA et un milieu sécuritaire pour les aînés



La capacité pour les exploitants de RPA d'assumer les coûts liés aux exigences de la réglementation

Le maintien des conditions de la certification pendant toute la durée du certificat de conformité

L'application d'un règlement qui contient des exigences dont les moyens de contrôle relèvent souvent de plusieurs ministères, organismes gouvernementaux et partenaires externes

La variété et la disponibilité de l'offre d'habitation en RPA sur tout le territoire québécois

Démarche pour la révision du règlement

Création du comité stratégique d'harmonisation sur la mise en œuvre des exigences de la certification des RPA

Mandat:

Procéder à une révision complète du règlement, article par article, et soumettre des propositions de modifications aux autorités gouvernementale.

Entre septembre 2014 et février 2015:
3 rencontres du comité stratégique et 6 rencontres en sous-comité.

Composition des membres du comité stratégique:

- le MSSS et certains CISSS/CIUSSS
- l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)
- l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS)
- le Conseil québécois d'agrément (CQA)
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- le ministère de la Sécurité publique (MSP)
- la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)
- Revenu Québec (RQ)
- la Régie du logement (RDL)
- le Regroupement québécois des OSBL d'habitation (RQOH)
- le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)
- la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- le Réseau FADOQ
- La conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec. (CTRCAQ)

Ce qui a guidé les travaux du comité stratégique:

Vision:

Les aînés du Québec ont accès à de résidences privées sécuritaires, disponibles sur tout le territoire où les services offerts sont de qualités et variés afin d'être adaptés à leurs besoins évolutifs.

Valeur:

Respect de l'autonomie décisionnelle des aînés.

Cinq orientations pour guider la réflexion sur la certification :

1. Avoir des exigences réglementaires adaptées aux besoins des aînés vivant dans des RPA de diverses catégories pour maintenir une offre d'habitation variée et permettre aux aînés de demeurer dans leur communauté;
2. Avoir une flexibilité sur les moyens utilisés par les exploitants de RPA pour atteindre les objectifs de sécurité et de qualité fixés par le gouvernement;
3. Avoir une offre de service claire de la part des exploitants permettant aux aînés de faire un choix éclairé;
4. Optimiser les processus administratifs gouvernementaux qui s'appliquent aux résidences privées pour aînés afin de simplifier le travail des exploitants;
5. Inclure l'ensemble des types de RPA dans la certification afin d'assurer aux aînés l'accès à des RPA de qualité.



- Le projet de règlement:

**Prépublié entre le 14 octobre 2015 et
le 30 novembre 2015**

**- Principales modifications
proposées**



Deux nouvelles catégories de RPA, portant ce nombre à quatre:

	Services pouvant être offerts
Catégorie 1:	Repas, Loisirs Sécurité, Aide domestique
Catégorie 2:	Repas, Loisirs Sécurité Aide domestique et distribution de médicaments
Catégorie 3:	Repas, Loisirs Sécurité, Aide domestique et distribution de médicaments Assistance personnelle et administration de médicaments
Catégorie 4:	Repas, Loisirs, Sécurité Aide domestique Assistance personnelle et administration de médicaments Soins infirmiers et soins invasifs

Estimation du nombre d'OSBL en fonction des nouvelles catégories

Catégorie de RPA	Taille de la RPA				Total
	0-49	50-99	100-199	200 et +	
Catégorie 1	67	9	16	0	92
Catégorie 2	5	2	1	2	10
Catégorie 3	9	15	2	0	26
Catégorie 4	62	18	6	2	88
Total	143	44	25	4	216

Nouvelle balise pour une catégorie de service en RPA: service de santé ambulatoire

Pourquoi cet ajout au règlement?

**Permet de répondre à des besoins ponctuels des aînés et d'offrir des services de proximité.
Clarifier l'offre de service qui est offert par l'exploitant quant aux services de soins qui sont offerts.**

Qu'est-ce que c'est?

Rendre disponible, dans un local de la RPA, un service de consultation par des professionnels autorisés pour des problèmes de santé ponctuel ou pour un assurer le suivi.

Dans quelle catégorie de RPA?

Les catégories 2, 3 et 4

Pourquoi « ambulatoire »?

Pour ne pas affecter la classification de la résidence, ce service doit être « ambulatoire » ce qui signifie que la personne doit se déplacer pour recevoir le service.

Santé
et Services sociaux

Québec





Seuil minimal de surveillance

Ajustement du nombre de personnes en fonction des catégories de résidences.

- Il a été augmenté pour les résidences de la catégorie 4, comme recommandé par le coroner, M^e Cyrille Delâge, à la suite de l'enquête publique sur l'incendie de la Résidence du Hâvre inc.;
- Dans certaines catégories de résidences, les exigences de formation ont été ajustées pour la personne qui assure le seuil minimal et qui n'est pas un préposé. Elle doit suivre uniquement les formations de RCR et de secourisme général.
- Permettre de faire appel à des personnes qui ne font pas partie du personnel pour assurer le seuil minimal de surveillance dans les RPA de la catégorie 1 (49 unités et moins) et 3 (9 unités et moins);

Le plan de sécurité incendie

- La majorité des éléments modifiés au règlement au sujet de la sécurité incendie sont maintenant inclus dans le Code du bâtiment et dans le Code de sécurité auxquels les exploitants de RPA sont assujettis: retirés du règlement pour éviter les dédoublements
- La liste des résidents, les coordonnées des personnes à prévenir lors d'un incendie, les coordonnées des organismes qui se sont engagés à apporter leur aide en cas d'évacuation, une copie du plan de sécurité incendie;
- De plus, il oblige les exploitants à informer annuellement l'ensemble de ses employés des tâches à effectuer lors d'un exercice d'évacuation

Formation des préposés

La qualité des soins en RPA découle des services rendus par du personnel qualifié: aucune modification majeure.

- Toutefois, le MSSS n'exige plus qu'une personne qui effectue la surveillance, mais qui n'est pas un préposé au sens du règlement soit obligée de suivre la formation de préposé.
- Mesure transitoire pour le personnel déjà en fonction : les préposés auront 1 an après l'entrée en vigueur du règlement pour finaliser la formation.



Vérification des antécédents judiciaires

Deux changements majeurs ont été apportés pour faciliter le processus de vérification des antécédents judiciaires :

- Il serait possible d'embaucher, sous condition des vérifications, une personne qui a déclaré n'avoir aucun antécédent judiciaire avant le résultat de la vérification de ses antécédents dans la mesure où cela s'avérerait nécessaire pour maintenir sur place le personnel suffisant pour répondre adéquatement aux besoins des résidents ainsi qu'aux engagements pris à leur égard dans le bail;
- Laisser le choix des moyens: les exploitants des RPA pourront choisir entre les services offerts par les corps policiers ou par les firmes privées pour effectuer la vérification des antécédents judiciaires de leurs employés et bénévoles.

Autres exemples de modifications

- **Le choix des moyens:** Les obligations demeurent, l'exploitant doit les rendre disponible et les faire connaître, mais le moyen leur appartient (les menus, les modalités pour effectuer une plainte au commissaire aux plaintes et la programmation des activités de loisirs)
- **Adaptation des exigences en fonction de la clientèle:** L'exploitant doit tenir compte du nombre et du type de clientèle qui résident dans la RPA pour adapter les exigences et assurer la sécurité des résidents (trousses de premier soins, produits d'entretien ménagers)
- **Regroupement des informations en un seul article:** Lorsqu'un même thème était abordé à divers endroits dans le règlement, le contenu a été regroupé sous un seul article. Cela concerne notamment :
 - Le bail;
 - la prévention des infections;
 - la formation des préposés;
 - la distribution des médicaments.
 - le dossier du résident;
 - le registre des incidents et accidents;
 - les avis à émettre au CISSS;
 - les informations de l'entente à conclure avec le CISSS;
 - le respect des autres lois.

Résumé des commentaires reçus dans le cadre de la prépublication

64 ministères, organismes, partenaires ont transmis des commentaires au ministre;

289 commentaires colligés et regroupés dans un seul document pour analyse;

Des commentaires n'ont pas été analysés quand cela ne concernait pas le règlement.

Par exemple :

- Modification de la LSSSS (définition de RPA);
- Annexes du manuel d'application;
- Commentaires qui concernent d'autres règlements (Code de Sécurité).

Analyse des commentaires

Phase 1:
Colliger les 289
commentaires
reçus

Phase 2:
Regrouper en
fonction de leurs
similitudes:
136 commentaires
ont été analysé

Phase 3:
Nécessité de
consulter à
nouveau le comité
stratégique:
46 commentaires
nouveaux ou déjà
abordés les des
travaux

Phase 4:
Consultation des
directions internes
du MSSS, d'experts
et des membres du
CS



Exemples de commentaires reçus dans le cadre de la prépublication

Exemples de commentaires: seuil minimal (toutes catégories confondues)

Commentaires favorables à autoriser des bénévoles

Pas besoin de surveillance : ce sont des personnes autonomes

Cela pourrait toujours être des bénévoles peu importe le nombre d'unités locatives

1 employé équivaut à 2 bénévoles

Commentaires défavorables à autoriser des bénévoles

Ne jamais confier cette tâche à un bénévole

Caractère libre et volontaire du bénévole/ couverture d'assurance

Définir les « aptitudes nécessaires »

Augmenter le seuil minimal, car il n'est pas assez élevé.

Obliger une présence infirmière 24/7

Obliger une présence infirmière auxiliaire 24/7

Déterminer le seuil minimal en fonction des codes de couleur du PSI

Exemples de commentaires: Vérification des antécédents judiciaires

Vérification des antécédents judiciaires des bénévoles

Ne pas obliger pour les résidents qui font du bénévolat.

Ne pas obliger pour les bénévoles qui ne sont pas en contact avec les résidents.

Vérification des antécédents judiciaires

Puisque c'est une clientèle vulnérable: demander les empêchements.

Être plus explicite sur les bases de données à utiliser pour effectuer les recherches

Exemples de commentaires: les préposés et la formation

Les préposés

Préciser quelles sont les tâches pour qu'une personne se qualifie à titre de préposé.

S'assurer que toutes les personnes qui composent le seuil minimal aient suivi la formation de préposé.

Ne pas exiger que les surveillants, qui ne sont pas des préposés, suivent la formation de préposé.

Formations

Pour les catégories 1 et 2, que la formation PDSB ne soit plus obligatoire.

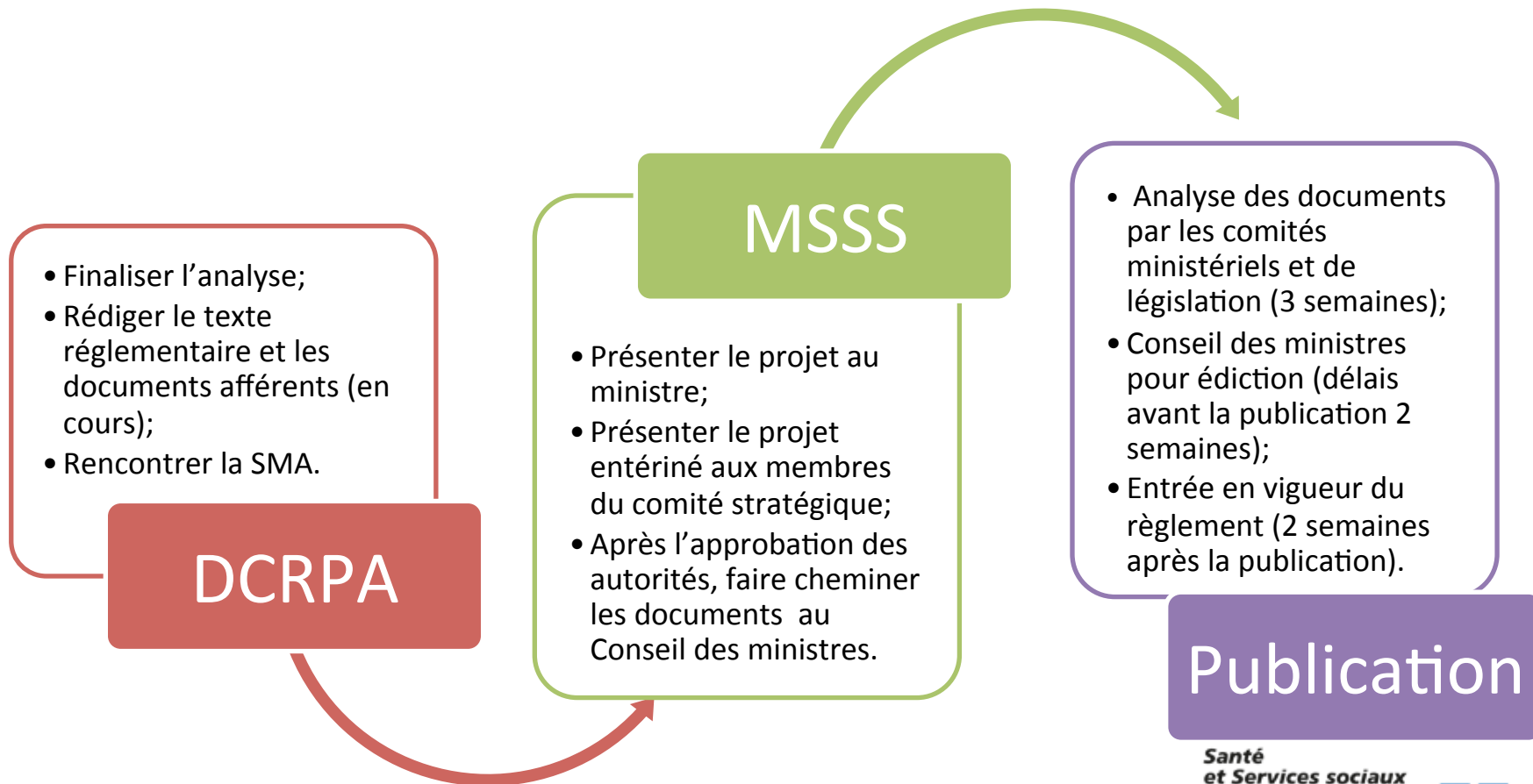
Ajouter des modules de formation: nutrition, troubles cognitifs, etc.

Délai pour la formation

La formation des préposés devrait être complétée avant leur embauche (condition d'embauche).

Le délai de 1 an pour obtenir les attestations RCR et SG ne devrait pas s'appliquer pour les personnes qui composent le seuil minimal.

Les étapes avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement



- Finaliser l'analyse;
- Rédiger le texte réglementaire et les documents afférents (en cours);
- Rencontrer la SMA.

DCRPA

MSSS

- Présenter le projet au ministre;
- Présenter le projet entériné aux membres du comité stratégique;
- Après l'approbation des autorités, faire cheminer les documents au Conseil des ministres.

- Analyse des documents par les comités ministériels et de législation (3 semaines);
- Conseil des ministres pour édicition (délais avant la publication 2 semaines);
- Entrée en vigueur du règlement (2 semaines après la publication).

Publication